

INFORMATIONS BRADERIE DE PÂQUES 2017

A LIRE ATTENTIVEMENT

HORAIRE DE LA BRADERIE :

- **De 05h30 à 07h30 : Installation des exposants**

Les exposants devront s'installer pendant cette tranche horaire et devront garer leur véhicule en dehors du périmètre de la braderie. **Passé 07h30**, aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans le périmètre braderie (hors véhicule de secours et de police).

ATTENTION, un contrôle sera effectué à chaque entrée de braderie, les exposants devront présenter :

- le **laisser-passer** qui leur a été délivré lors des réservations
- une **pièce d'identité valide avec photo**.(carte d'identité, passeport, etc)

Si l'une des deux pièces justificatives venaient à manquer, l'organisateur sera en droit de vous refuser l'entrée à la braderie en tant qu'exposant.

La place qui vous a été octroyée est nominative, il vous est interdit de la céder ou de la revendre.

Les emplacements vides après 07h30 pourront être occupés par une tiers personne.

- **08h00 : ouverture officielle de la braderie.** Les exposants qui désirent quitter leur emplacement avant la fin de la braderie ne pourront pas faire entrer leur véhicule dans le périmètre de la braderie.

- **16h00 : fin de la braderie.** Les exposants pourront récupérer leur véhicule pour remballer leurs effets.

ATTENTION, conservez précieusement votre ticket tout au long de la durée de la braderie car il vous sera demandé pour faire entrer votre véhicule dans le périmètre de la braderie

En cas de force majeure, l'organisateur aura la possibilité d'écourter la braderie. Dans ce cas-là, les agents de la ville vous demanderont de quitter votre emplacement.

- **16h30 :** passage de la société ESTERRA pour ramasser et nettoyer les déchets.

RESERVATION DES EMPLACEMENTS DE BRADERIE :

Les réservations se dérouleront au 333 avenue Lelievre à Loos.

Afin de réserver votre emplacement, Vous devrez impérativement vous présenter avec les documents suivants :

- **Une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité (+ son original)**
- **Une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (+ son original)**
- **Un extrait K bis ou du registre du commerce**, si vous êtes commerçant et une copie du récépissé « Revendeur d'Objets Mobiliers » pour les brocanteurs professionnels.

Si l'une des pièces justificatives venaient à manquer, aucun ticket ne vous sera remis et votre réservation ne pourra être effective.

Tournez S.V.P.



Il est rappelé que seront **exclus d'office**, pour des motifs liés à l'hygiène et à la salubrité, les **exposants** souhaitant vendre des **denrées alimentaires crues, préparées ou cuisinées sur place**.

ATTENTION :

Les emplacements seront susceptibles d'être payants (par tranche de 4 mètres). Nous vous invitons à vous renseigner sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : www.ville-loos.fr, dès le 31 mars pour connaître les tarifs appliqués.

Pour les riverains et les commerçants-riverains, il vous sera possible de **réserver jusqu'à 8 mètres maximum**, au droit et regard de votre façade.

Pour tous les loossois, il vous sera possible de réserver jusqu'à 8 mètres (soit 2 emplacements de 4 mètres).

Les dates de réservations sont les suivantes :

- **Jeudi 06 avril :** de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
Riverains et commerçants riverains
- **Vendredi 07 avril :** de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
Riverains et commerçants riverains
- **Mardi 11 avril :** de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
Tous les loossois
- **Mercredi 12 avril :** de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
Tous les loossois
- **Jeudi 13 avril :** de 08h30 à 11h30 (sous réserve de places disponibles)
Tous les loossois et extérieurs-particuliers

PÉRIMÈTRE DE LA BRADERIE DE PÂQUES 2017*



*Attention suppression de la « zone marché » devant la Trésorerie Publique. Les places seront prioritairement destinés aux riverains, puis aux loossois.